

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS POUR L'OPERATION « L'Allemagne chez Monop' »

Article 1

La société DELEM SARL au capital de 38 112 €, RCS B 382 221 067 dont le siège social est situé au 6 rue de l'Amiral de Coligny à Paris (75001) organise un jeu-concours national intitulé « L'Allemagne chez Monop' » et qui aura lieu du 17/11/2008 au 26/12/2008. C'est un jeu gratuit et sans obligation d'achat.

Article 2

Ce jeu est ouvert à toutes les personnes de 18 ans ou plus, habitant en France métropolitaine à l'exclusion de la société organisatrice et plus généralement de toutes les personnes participant de près ou de loin à l'organisation de cette opération.

Article 3

Une même personne ne peut participer qu'une seule fois à ce jeu.

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse).

Les organisateurs se réservent le droit de faire procéder à toute vérification en ce qui concerne l'identité, l'adresse et la qualité des participants.

Article 4

Les modalités de participation sont disponibles sur les bulletins de jeu « L'Allemagne chez Monop' » diffusés dans les magasins Monop'.

Article 5

Pour participer, les bulletins de participation doivent être déposés dans votre magasin Monop' ou envoyés à l'agence DELEM – « Jeu – L'Allemagne chez Monop' » au 6 rue de l'Amiral de Coligny à Paris (75001).

Les bulletins de participation doivent être retournés dûment complétés avec les coordonnées de chaque participant (nom, prénom, adresse complète, réponses aux questions s'il y a lieu). Le tout devant être lisible. Date limite de jeu : le 26/12/2008 à 23h59 ; le cachet de la poste faisant foi.

Tous les participants ayant envoyé leur bulletin avant le 27/12/2008 participeront au tirage au sort qui aura lieu dans le mois de la fin du jeu en présence de Maître Jacky DENIS, Huissier de Justice, 119 avenue Gambetta à Paris (75020).

Article 6

Le jeu est doté de :

1^{er} prix : 3 lots à gagner

Chaque lot comprend un aller-retour pour 2 personnes, offert par Thalys International, à destination de Cologne ou d'Aix-la-Chapelle selon choix de gagnants. Si destination Cologne : valeur d'un A/R 287 € soit 1 722 € pour les 3 lots. Si destination Aix-la-Chapelle : valeur d'un A/R 272 € soit 1 632 € pour les 3 lots. Lots valables selon disponibilités des trains : entre le 02/01/2009 et le 31/03/2009 (vacances scolaires comprises). Les billets doivent être réservés au moins 3 semaines avant le départ.

2^e prix : 200 lots à gagner, 1 lot par gagnant
200 places de cinéma pour le film « Tout ... sauf en famille » de Seth Grodon (sortie le 31/12/2008) d'une valeur unitaire de 9,5 €

Article 7

Le gagnant sera informé par un courrier qui lui sera expédié à l'adresse indiquée sur le bulletin de participation.

Article 8

Le lot sera remis par DELEM.

Article 9

Le lot non attribué ne sera pas remis en jeu. Le lot offert au gagnant ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit, ni à sa remise à un tiers.

Article 10

La société organisatrice se réserve le droit de modifier, différer ou annuler ce jeu sans préavis et sans avoir à en justifier les raisons.

Article 11

Les participants autorisent la société organisatrice à utiliser gratuitement leurs nom, prénom et adresse postale ou internet à des fins commerciales et/ou publicitaires, dans toute manifestation promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

Article 12

La participation à ce jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement. Toute contestation relative au jeu ou au règlement devra obligatoirement parvenir par écrit dans un délai de un mois à compter de la date de fin du jeu et sera tranchée en dernier ressort par la société organisatrice. Jeu soumis à la loi française.

Article 13

Le règlement du présent jeu est déposé chez Maître Jacky DENIS, Huissier de Justice, 119 avenue Gambetta, 75020 Paris.

Article 14

Le règlement sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande en écrivant à l'agence DELEM, 6 rue de l'Amiral de Coligny, 75001 Paris. Timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur simple demande.

Une seule demande de remboursement par participant inscrit au jeu et par enveloppe (même nom, même adresse). Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

Toute correspondance (demande de règlement, demande de remboursement) présentant une quelconque anomalie (incomplète, illisible, insuffisamment affranchie) ne sera pas prise en compte. La demande de remboursement doit être adressée par courrier : accompagnée d'un RIB, d'un justificatif de domicile, au plus tard 30 jours après la date de clôture du jeu, cachet de la poste faisant foi.

Article 15

La société requérante ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation (modification des modes d'accès à l'Opération dès le début de l'Opération ou en cours d'Opération.....) et les modalités de fonctionnement de la présente Opération.

Article 16

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 06/01/1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations le concernant sur simple demande écrite.

La demande peut être adressée, par écrit, avec les coordonnées du demandeur, à l'adresse suivante : l'agence DELEM, 6 rue de l'Amiral de Coligny, 75001 Paris.

Jeu soumis à la loi française.